

PÔLE RESSOURCES
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
MISSION RELATIONS SOCIALES
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/AB/LB

Comité Technique commun du 15 juin 2018 **RELEVÉ DES AVIS**

Affiché et diffusé le 22/06/2018

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE (*excusé*), Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET, M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET, M. Gildas LE GUERNIGO.

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON (*excusé*), Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M. Erwan CADRAN, M. Samuel DUBOIS (*excusé*), Mme Fabienne MABE, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD.

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX, Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD (*excusée*), M. Cyrille LOMET.

Suppléants : M. Jacques MONNERIE (*excusé*), M. Eric FOSSEMBAS (*excusé*), M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU (*excusée*), M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFDT : Titulaires : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND (*excusée*), Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),
Suppléants : M. Olivier BARBET, M. Dominique MILLET, Mme Elisabeth DANIEL POIRIER, M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE, Mme Isabelle JEGOU, M. Denis LOISEAU (*excusé*).
Suppléants : Mme Catherine GUERIN, M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN (*excusé*).

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK (*excusée*)
Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE (*excusée*).

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH.
Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN.
Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

Ouverture de séance à 09h10

INFORMATIONS PREALABLES

Pour la CFDT, mesdames Régine MARCHAND et Corinne CLARET sont remplacées respectivement par messieurs Olivier BARBET et Dominique MILLET.

Pour la CGT, monsieur Denis LOISEAU est remplacé par Catherine GUERIN.

Le syndicat SUD ne dispose que d'une voix délibérative.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Les organisations syndicales abordent les sujets suivants :

- Madame Christine LESUR (CGT) regrette le départ des certains responsables Ressources Humaines au moment des élections professionnelles. Elle intervient également sur les conditions de mise en œuvre du droit de grève et conteste les mesures prises par l'administration.
- Monsieur Jérôme JOURDAN (FO) évoque la situation des agents à la direction du Patrimoine Bâti et demande la disparition du parcours 1. Il évoque le RIFSEEP, la situation au service des marchés publics de la direction des Espaces publics et Infrastructures et dit rejoindre la CGT sur son intervention sur le droit de grève.
- Monsieur Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT) intervient sur la qualité du dialogue social.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Madame Geneviève LETOURNEUX et monsieur Gérard GENDROT (SUD) sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjointe de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2018

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 30 mars 2018** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			

M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

**POINT 3 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE
PAIE-CARRIÈRES : DÉROULEMENT DE CARRIÈRES DES AGENTS DE CATÉGORIE
C, B, A : RATIOS, CRITÈRES INTERNES D'AVANCEMENT (AVIS)**

Depuis 2014, un travail important a été conduit, en concertation avec les organisations syndicales, afin d'améliorer les conditions de déroulement de carrière des agents de nos collectivités. Les objectifs de cette refonte étaient multiples : améliorer les déroulements de carrière, harmoniser les conditions de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole en prévision des transferts et mutualisations à venir, remplacer les critères d'âge par des critères liés à la situation administrative.

A l'issue de premières évolutions mises en œuvre pour les agents de la catégorie C, le processus devait se poursuivre sur les catégories B et A, ainsi que sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

1. les agents de maîtrise

Les critères d'avancement au 2^{ème} grade évoluent : le critère d'âge est remplacé.

	Agent de maîtrise de niveau 1	Agent de maîtrise de niveau 2	Adjoint technique faisant fonction d'agent de maîtrise
Avancement au 2 ^{ème} grade	Conditions statutaires + critère interne : 1 an dans le 4 ^{ème} échelon d'agent de maîtrise + 7 ans de services sur la fonction d'agent de maîtrise (dont 4 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise)	Conditions statutaires	Conditions statutaires

Les adjoints techniques exerçant des fonctions d'agent de maîtrise peuvent opter pour la poursuite de leur carrière dans leur cadre d'emplois, ou pour l'évolution dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le choix s'effectue suite à une simulation de carrière effectuée par la direction des Ressources Humaines à la demande de l'agent. L'option, une fois exercée et mise en œuvre, est irrévocable.

Il est précisé que l'ancienneté de 7 ans sur la fonction d'agent de maîtrise comprend bien les années en tant qu'agent de maîtrise mais aussi les années effectuées sur un poste d'agent de maîtrise, tout en étant resté dans le cadre d'emplois d'adjoint technique.

2. les agents de catégorie B

- évolution des critères d'avancement : généralisation de l'accès au 2^{ème} grade des cadres d'emplois du Nouvel Espace Statutaire selon les seules conditions statutaires, compte tenu de l'existence d'un ratio lié.

- ratios : harmonisation pour tous les cadres d'emplois concernés à 50%, à effet du 1^{er} janvier 2018. Cette évolution combinée à l'application des critères statutaires dès 2018 entre le 1^{er} et le 2^{ème} grade, permet une augmentation sensible des avancements en 2018 (conditionnés à l'obtention de l'examen professionnel pour une partie des agents).

3. les agents de catégorie A, filière culturelle

- évolution des critères internes d'avancement :

	Cadre d'emplois des conservateurs	Cadres d'emplois attachés/bibliothécaires
Postes classés 4	Sans objet	Conditions statutaires + critère interne : Suite examen professionnel : - Soit 1 an dans le 5 ^{ème} échelon et 3 ans de services effectifs en catégorie A - Soit avoir atteint le 5 ^{ème} échelon et 4 ans de services effectifs dans un corps ou cadre

		d'emplois de catégorie A A l'ancienneté : -Soit 1 an dans le 8 ^{ème} échelon et 7 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A -Soit avoir atteint le 8 ^{ème} échelon et 8 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A
Postes classés 3	Critères statutaires + 10 ans dans le dernier échelon du 1 ^{er} grade	Critères statutaires
Postes classés 2	Critères statutaires + 7 ans dans le dernier échelon du 1 ^{er} grade	Critères statutaires
Postes classés 1	Critères statutaires + 3 ans dans le dernier échelon du 1 ^{er} grade	Critères statutaires

- ratios : en cohérence avec les ratios d'avancement en catégorie B et A, les ratios pour l'accès au grade d'attaché principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques et de Bibliothécaire principal sont de 50%.

Ce travail se poursuit afin de faire évoluer l'ensemble des critères de déroulement de carrière, pour tous les agents de la Ville, du CCAS et de Rennes Métropole. Les nouvelles règles seront applicables, dans leur intégralité, en 2019.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les déroulements de carrières** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		1		
M. Gérard GENDROT		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO			1	
M. Jérôme JOURDAN			X	
TOTAL DES VOIX	7	5	1	

POINT 4 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : RÈGLEMENT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES (AVIS)

Les élections pour le renouvellement des représentants du personnel au sein des instances paritaires se dérouleront, pour Rennes Métropole, la Ville de Rennes et le CCAS, par voie électronique, du 29 novembre au 6 décembre 2018. Il s'agira, pour les agents, d'élire leurs représentants au Comité Technique, aux Commissions Administratives Paritaires, aux Commissions Consultatives Paritaires et au CASDEC.

Les modalités d'organisation des élections professionnelles sont régies par les textes réglementaires relatifs à chaque instance et par le décret relatif au recours au vote électronique dans la fonction publique territoriale.

Afin que les opérations électorales se déroulent aux mieux, il a été décidé, avec les organisations syndicales, d'inscrire ces règles dans des règlements internes afin de les traduire le plus opérationnellement possible.

Les trames des documents officiels (listes de candidats, déclarations individuelles de candidature) sont jointes en annexe de ces règlements.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le règlement des élections professionnelles** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		1		
M. Gérard GENDROT		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO			1	
M. Jérôme JOURDAN			X	
TOTAL DES VOIX	7	5	1	

POINT 5 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : MISE EN PLACE DES LIEUX DE VOTE (AVIS)

Le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale impose le passage en délibération d'un certain nombre de modalités d'organisation.

En effet, les agents de la ville, de la métropole et du CCAS sont répartis sur tout le territoire de la métropole et sont, pour partie d'entre eux, des agents de terrain ne disposant pas d'un poste informatique dans le cadre de l'exercice de leur métier.

Il s'agit donc de permettre à ces agents d'avoir accès à un poste informatique dédié au vote pendant la période de vote qui soit le moins éloigné possible de leur site de travail.

27 lieux sont mis en place sur le territoire de la métropole, dont 6 dans les maisons de retraite et 9 dans les services techniques.

Les lieux de vote ainsi que les horaires d'accessibilité feront l'objet de plusieurs communications aux agents sur différents supports (Intra, LRH, flyers...).

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la mise en place des lieux de vote** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		
Pour SUD		1		
M. Gérard GENDROT		X		
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	8	5		

POINT 6 A : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA COMMUNICATION : RÉVISION DES HORAIRES ET FONCTIONNEMENT DU POINT INFO DE RENNES MÉTROPOLÉ (AVIS)

Le Point Info est un lieu d'accueil des publics souhaitant se renseigner notamment sur les politiques publiques et les opérations d'aménagement conduites par Rennes Métropole.

Il est ouvert au public de 14h à 18h.

Pour un fonctionnement optimal, il est proposé de modifier les horaires d'accueil du public de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

De ce fait, le temps de travail des agents est modifié afin qu'un seul agent puisse couvrir une journée d'ouverture au public. Les horaires de travail des agents, auparavant différents afin d'avoir un roulement sur la journée, sont désormais de 8h30-17h00.

Le Point Info étant le lieu d'entrée du public, il est décidé d'y transférer l'accueil des enquêtes publiques, auparavant réalisé au rez-de-chaussée du service Droit des Sols. Cela permettra une meilleure visibilité pour les usagers. Dans le cas d'enquêtes sensible, un agent de la direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat sera positionné au Point Info. Ce nouveau fonctionnement a conduit à réinterroger les effectifs du Point Info et à décider de la suppression d'un poste inoccupé depuis plusieurs mois.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la révision des horaires et fonctionnement du Point Info de Rennes Métropole** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	13			

POINT 6 B : PÔLE STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT – DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT – SERVICE DROIT DES SOLS : RÉORGANISATION DU SERVICE DROIT DES SOLS (AVIS)

Le service droit des Sols compte 35 agents dont les missions sont d'instruire les dossiers d'autorisation d'urbanisme pour le compte des communes.

Du fait des conventions avec les communes, de la métropolisation ainsi que des évolutions de la réglementation, les procédures d'instruction se complexifient et le plan de charge du service augmente parallèlement.

Les futurs départs d'agent dans les prochaines années ont conduit le service à réinterroger son organisation.

Animé par CoProD, un diagnostic a été réalisé en 2016 en lien avec les acteurs externes (architectes, communes, élus..) et les différents services de la métropole (voirie, espaces publics, affaires juridiques...).

Des scénarios ont ensuite été envisagés et testés en 2017 : nouvelle page du site web, mise en place d'une plateforme d'accueil expert multimédia avec Droit des Sols...

Il est proposé de modifier l'organisation du service actuellement en fusionnant les unités Accueil et Assistance. Au sein de cette unité, trois cellules sont créées : une cellule accueil pour la Ville de Rennes, une cellule Plateforme Expert multimédia pour le service, une cellule Systèmes d'information en charge de l'administration de progiciels.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la réorganisation du service Droit des Sols** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT			6	
M. Hervé HAMON			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Marion GILBERT			X	
Mme Estelle SAMSON			X	
M. Yannick DELAMAIRE			X	
M. Dominique MILLET			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	7		6	

POINT 6 C : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION : BILAN DE LA RÉORGANISATION SERVICE POSTE DE TRAVAIL – UNITÉ DEMANDES (INFORMATION)

En décembre 2015, l'organisation du service Postes de Travail a été revue pour mettre en place une unité Demandes. Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- augmenter la satisfaction utilisateur,
- maîtriser les dépenses du service Postes de travail,
- améliorer les conditions de travail des agents.

En dehors de la modification de l'organigramme, différentes mesures ont été mises en place :

- Budget et parc unique Ville de Rennes et Rennes Métropole
- Recueil des besoins au fil de l'eau
- Nouvelle gestion des plannings de déploiement
- Nouveaux profils de poste
- Nouvel équilibre entre quotidien et projets de fond
- Nouvelle répartition des tâches entre les services de la DSI
- Relance du réseau de correspondants informatiques
- Mise en place d'un catalogue de services

Les trois derniers points ne sont pas encore menés à leur terme mais des avancées significatives sont notées, notamment s'agissant de la fluidité des demandes des utilisateurs et des réponses apportées (déploiement) et du temps dégagés par les gestionnaires afin de traiter des projets de fond.

Les représentants du personnel ont pris acte de ces informations.

POINT 6 D : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES MOYENS ACHATS – SERVICE IMPRIMERIE : NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE IMPRIMERIE (AVIS)

L'imprimerie propose des prestations de création, d'impression, de façonnage et de reprographie à destination de l'ensemble des services de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

Elle se compose de 17 agents pour les missions techniques et managériales de proximité. Le management général, les missions administratives et comptables sont assurés de manière transversale au sein de la Direction des Moyens et des Achats.

Profitant de l'opportunité de la réalisation de travaux de rénovation conséquents dans les locaux de l'imprimerie situés à Dupont des Loges et pour améliorer son fonctionnement au regard des difficultés identifiées, le service Imprimerie a décidé de porter une réflexion quant à son organisation.

La réflexion a été menée par CoProd. Des entretiens individuels ont été menés avec tous les agents afin de proposer un schéma d'organisation optimal.

Il est proposé la mise en place d'un tandem technique piloter le service et la production est retenue avec un responsable de service, de catégorie A et un chef de fabrication, de catégorie B.

Le responsable de service aura en charge l'organisation et la supervision de la production de l'imprimerie, le pilotage des moyens humains et financiers du service. Il assurera la conduite du projet de service « L'imprimerie de demain ».

Le chef de fabrication traitera les commandes, supervisera et garantira la réalisation des supports imprimés. Il assurera l'interface entre le client et la production, ainsi que la liaison entre les trois ateliers dont il assurera la responsabilité : le prépresse (mise en page, maquette...), l'impression et le façonnage.

Les ateliers PAO, Offset et façonnage sont regroupés afin d'avoir une vision globale de la chaîne graphique et de faciliter la planification de la production.

L'atelier Reprographie est placé sous la responsabilité d'un agent de maîtrise-reprographe avec une équipe de quatre reprographes. Cet agent de maîtrise assurera également l'administration de l'outil Imprim'Web.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la nouvelle organisation du service imprimerie :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			6	
M. Hervé HAMON			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Marion GILBERT			X	
Mme Estelle SAMSON			X	
M. Yannick DELAMAIRE			X	
M. Dominique MILLET			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO			1	
M. Jérôme JOURDAN			X	
TOTAL DES VOIX	6		7	

POINT 6 E : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE : RÉORGANISATION DE LA DIRECTION – CRÉATION D'UNE FONCTION DE DIRECTION ADJOINTE (AVIS)

Lors de la dernière réorganisation de la Direction Éducation Enfance en date de juin 2017, le service Usagers Action Éducative (UAE) a vu ses missions confortées : pilotage du dossier "actions éducatives", mise en œuvre du co-pilotage de dossiers sur les questions éducatives sur des champs de compétences partagés entre la ville de Rennes et l'Education Nationale, suivi et gestion des effectifs, compatibles avec l'état du réseau scolaire et périscolaire, coordination des études surveillées et pilotage des ateliers périscolaires sur le temps du soir, préparation et mise en œuvre de la carte scolaire académique, instruction des demandes de d'inscriptions scolaires dérogatoires et suivi des périmètres scolaires, organisation des inscriptions scolaires des élèves en cours d'année et pour les rentrées scolaires de septembre et tenue et actualisation du fichier scolaire, fonction de référence pour les enseignements spécialisés.

Les missions de la responsable du service Usagers Action Éducative se sont élargies, avec l'émergence de fonctions d'appui au directeur éducation enfance : contribution à la prospective en matière de démographique scolaire, suivi de conventionnements partenariaux stratégiques, contribution au projet éducatif local, lien en transversalité entre les services de la DEE et au sein de la Ville et avec les partenaires éducatifs, en particulier avec la Direction académique et les usagers, fonction de référente pour la protection des données, développement des formats et des collaborations à destination des familles et coordination du plan d'action pour la maternelle.

Il est proposé de compléter le poste de responsable du service Usagers Action Éducative avec la fonction de directeur adjoint de l'éducation et de l'enfance. Le directeur adjoint contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative municipale, développe des projets en transversalité et est amené à représenter le Directeur Education Enfance. Le poste est transformé en poste d'administrateur territorial.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la création d'une fonction de direction adjointe :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			4	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			X	
M. Frédéric BUAN (CGT)			X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	9		4	

POINT 6 F : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE : ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE L'ANIMATION (AVIS)

En 2016, dans la continuité de la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes éducatifs et en lien avec les objectifs du Projet Éducatif de Territoire, une réflexion s'est engagée sur les métiers de l'animation, en concertation avec les agents, les représentants du personnel visant à répondre à trois objectifs :

1. renforcer le rôle du coordinateur du REL,
2. renforcer l'accompagnement des agents et des équipes au quotidien,
3. renforcer les équipes de terrain.

Un groupe de travail rassemblant 5 REL, 5 AL, 1 conseiller d'animation, 1 responsable d'antenne et 1 responsable de service s'est réuni depuis septembre 2016.

Des évolutions ont déjà été engagées depuis 2015 telles que le fléchage de tous les postes de REL en catégorie B et la mise en place d'un Régime Indemnitare spécifique pour l'ensemble des REL (depuis le 1er janvier 2015), la mise en place d'un accompagnement et d'un parcours de formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), la révision de la fiche de poste en consolidant les missions et le rôle de coordination, la mise en place de nouvelles modalités de gestion des budgets associatifs depuis janvier 2018 désormais confiée aux REL ou encore la mise en place depuis la dernière rentrée scolaire d'un temps de décharge.

De plus, l'accompagnement de ces agents a été renforcé avec la mise en place d'un conseiller d'animation par secteur, la mise en place de séminaires sur des thématiques de service (mise en place de la réforme, gestion des grèves, réservation, mutualisation des moyens, déclinaison du Projet Éducatif Local ...), le travail de repérage et d'accompagnement individuel des agents engagé avec la mise en place d'un baromètre des personnels d'animation, l'amélioration du dispositif d'accueil des contractuels ou des nouveaux recrutés, la mise en place des Cafés de l'animation (oct. 2017) et le déploiement des analyses de pratiques.

Il est proposé de poursuivre ces évolutions avec le renforcement des équipes (création de 3 postes de REL) et la réorganisation du travail des REL et AL. Il s'agit notamment de mieux identifier les temps de préparation, de favoriser les échanges et la concertation entre les REL et les AL, de renforcer l'accompagnement des agents avec un parcours métier et des formations mieux adaptées aux besoins des agents.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'évolution des métiers de l'animation :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			Avis favorable
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	1			
M. Christophe LE FLOCH	X			

Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	12	1	

**POINT 6 G : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE
– LES CHAMPS LIBRES : ORGANISATION DE LA RÉGIE DE LA SALLE DE CONFÉRENCES
ET DES ESPACES COMMUNS (AVIS)**

La régie de la salle de conférence et des espaces communs des Champs Libres est une unité du service technique de la direction des Champs Libres.

Initialement, des prestations externalisées venaient en renfort de l'équipe en place. Progressivement, les missions ont été réinternalisées s'accompagnant de créations de postes.

Suite à un groupe de travail avec les agents de la régie, la répartition des missions évolue au sein de l'équipe de 5 agents.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation de la régie de la salle de conférences et des espaces communs :

	Pour	Contre	Abstention	
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

Avis favorable à
l'unanimité

**POINT 7 A : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE
– LES CHAMPS LIBRES : PROTOCOLE ADDITIONNEL À L'ACCORD-CADRE SUR
L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - ACTUALISATION (AVIS)**

La Direction des Champs Libres a comme missions de fédérer, coordonner en lien avec les trois entités (Musée de Bretagne, Bibliothèque, Espace des sciences) l'ensemble des activités au sein de l'équipement, en mutualisant un certain nombre de fonctions supports, afin de favoriser la concertation, les synergies et l'innovation.

Le "Protocole additionnel à l'accord-cadre sur l'aménagement du temps de travail" relatif à la Direction des Champs Libres (DCL) a été signé le 18 mai 2006 entre Rennes Métropole et les sections syndicales représentatives de l'époque.

Après douze ans de fonctionnement il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser le protocole additionnel en vigueur à la lumière de la réalité du fonctionnement actuel et au regard des évolutions jalonnant cette période, dont les dispositions entérinées lors du Comité Technique du 13 mai 2015 relatives aux horaires d'ouverture au public de l'établissement et à la réorganisation de la Direction des Champs Libres.

Le protocole actualisé est recentré sur les dispositions relatives au temps de travail, les éléments du protocole de 2006 relatifs à la sécurité et au fonctionnement de l'établissement ayant été transcrits dans les règlements intérieurs de l'établissement. Les cycles de travail pour les agents de la régie de recettes et les agents en charge de l'accueil ont été supprimés, celui des agents de la salle de conférence revu. Les dispositions relatives à la sécurité du bâtiment (astreinte et cadre de site) ont été actualisées au regard de la reconnaissance de ces missions comme un temps de travail, des évolutions de l'organigramme, des modalités de gestion et de planification. Un chapitre sur les horaires de travail et particulièrement sur le temps de travail décalé a été ajouté pour répondre à l'augmentation de la sollicitation des agents dans le cadre de la programmation culturelle de l'établissement.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le protocole additionnel à l'accord-cadre sur l'aménagement du temps de travail - Actualisation :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			6	
M. Hervé HAMON			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Marion GILBERT			X	
Mme Estelle SAMSON			X	
M. Yannick DELAMAIRE			X	
M. Dominique MILLET			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	6		6	

POINT 7 B : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITE SANTÉ – DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (AVIS)

La Direction des Personnes Agées (DPAg) assure la gestion de 7 établissements dont 6 EHPAD (Etablissement Hébergeant des Personnes âgées Dépendantes) et 1 résidence autonomie, ainsi que de services à domicile : SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) et mandataire. Ces établissements et services fonctionnent 7 jours sur 7, toute l'année.

La DPAg est organisée en 3 pôles : « établissements », « services à domicile » et « ressources humaines ». Ce dernier est un support aux établissements et services à domicile : responsables et personnels qui sont ses « usagers internes ».

Depuis plusieurs années, un certain nombre de professionnels de la DPAg travaille suivant le régime de 7h30 par jour soit 37h30 hebdomadaires. Afin de mieux s'adapter à l'évolution des besoins, les horaires des autres personnels (travaillant du lundi au vendredi en établissements et dans les unités rattachées à la direction), une démarche de réflexion et d'échanges a été engagée. Les personnels ont été sollicités via un questionnaire. Les résultats ont ensuite été discutés par métier et par unité. A l'issue de cette démarche, il en ressort une proposition de mettre en place le régime de travail de 7h30 par jour soit 37h30 par semaine, générant ainsi 15 jours de RTT par an pour un temps plein pour les personnels suivant :

- Les équipes rattachées à la Direction (9 postes) :
 - Assistance de direction et des pôles « Etablissements » et « Services à Domicile » (3 postes)
 - Agents du pôle « Ressources Humaines » (6 postes) dont 3 postes à l'Unité Remplacements

NB : un poste est partagé avec le pôle « Etablissements ».

- Au pôle « Services à Domicile » (3 postes) :
 - Unité facturation-mandataire (3 postes)
- Au pôle « Etablissements » (36 postes) :
 - Les ergothérapeutes (3 postes)
 - Le chargé des activités physiques adaptées (1 poste)
 - Les psychologues (3 postes)
 - Les animateurs-coordonnateurs de la vie sociale (6 postes)
 - Les agents de maintenance (6 postes)
 - Les agents de lingerie (6 postes)
 - Les secrétaires (7 postes)
 - Les chargés de gestion administrative (4 postes)

Un règlement OATT détaille les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce régime de travail, les horaires et les conditions d'effectif minimum par pôle.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation et aménagement du temps de travail de la direction des Personnes Âgées :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

POINT 7 C : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'UNITÉ DES CHAMPS LIBRES (AVIS)

L'équipe informatique des Champs Libres est constituée de 4 agents : un ingénieur et trois adjoints techniques. Elle est historiquement rattachée au service Etudes et projets de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Compte tenu de la criticité de certaines applications informatiques pour le bon fonctionnement du bâtiment, une organisation et un aménagement du temps de travail spécifiques ont été mis en place en 2006 pour les agents de l'équipe informatique des Champs Libres. L'objectif de cette organisation est d'assurer une prise en charge et une résolution rapide des incidents, par une présence physique ou téléphonique, pendant :

- les horaires d'ouverture des Champs libres et des bibliothèques de quartiers (du lundi au dimanche),
- les horaires habituels de bureau (du lundi au vendredi de 9h à 17h30).

L'organisation mise en place repose actuellement sur un roulement sur 4 semaines effectué par les 4 agents, avec des astreintes semaines et week-end.

Une étude des interventions réalisées ces dernières années ainsi que l'évolution de l'organisation de la DSI montre l'intérêt de faire évoluer cette OATT.

Il est proposé un régime de travail classique (35h, 37h30 ou semaine aménagée) du lundi au vendredi, sous réserve des contraintes d'organisation de l'équipe.

Dans le cas d'événements ou de manifestations prévus à l'avance et nécessitant pour leur bon déroulement la présence d'un agent DSI en dehors de ces horaires habituels (c'est-à-dire le week-end, en soirée ou nuit), les agents pourront être amenés à effectuer des heures supplémentaires, qui ouvrent droit aux compensations prévues par les textes en vigueur.

Enfin, l'équipe assure une astreinte d'exploitation le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h30 à 19h afin de pouvoir prendre en charge les incidents gênants ou critiques lorsque c'est nécessaire (ouverture du bâtiment au public).

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation et aménagement du temps de travail de l'unité des Champs Libres :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

**POINT 7 D : PÔLE INGENIÉRIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DE LA VOIRIE –
DIRECTION VOIRIE PROPRETÉ ET FÊTES : ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DU
TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE TERRAIN DE L'UNITÉ PROPRETÉ (AVIS)**

Le service propreté et fêtes (DVPF) a élaboré son dispositif d'organisation et d'aménagement du temps de travail en 2004. En 2009 le dispositif a évolué en concertation avec les agents et leurs encadrants pour améliorer les prestations fournies aux usagers et les conditions de travail des agents. En 2016 l'organisation et l'aménagement du temps de travail a à nouveau évolué pour intégrer les samedis et dimanches dans le cycle de travail des agents afin de permettre un respect de la réglementation du temps de travail en toutes circonstances. Un protocole d'accord sur le travail du dimanche a été dans le même temps signé.

Il avait été annoncé lors de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif qu'un bilan serait établi au bout d'une année de fonctionnement et que des ajustements pourraient intervenir en cas de besoin. De plus dans le cadre du plan d'actions propreté décidé par les élus en février 2018, il a été demandé au service propreté de prévoir le nettoyage des sanitaires publics le dimanche.

Les agents ont été sollicités sur les propositions faite par le service via deux sondages sous pli confidentiel.

Il est donc proposé :

- de permettre aux agents de propreté manuelle centre-ville et de propreté mécanique de choisir en septembre de chaque année leur jour de repos hebdo (quand dimanche travaillé) : mardi, mercredi ou jeudi,
- de permettre aux agents de propreté périphérique et des équipes entretien spécialisé et sanitaires de choisir en septembre de chaque année leur jour de repos hebdo (quand samedi travaillé) : mardi, mercredi ou jeudi,
- d'établir des plannings des samedis et dimanches annuellement,
- de positionner 2 agents de propreté mécanique le dimanche au lieu de 1 agent,
- de décaler de 15 jours la période de forte activité liée au désherbage avec un démarrage au début de la 3ème semaine de mars, jusqu'à la 2ème semaine complète de juin,
- d'ajuster le travail du dimanche pour les agents des équipes entretien spécialisée et sanitaires : l'agent qui travaille le samedi sera affecté au travail du dimanche de 7h à 14h. Les agents travailleront donc 1 week-end sur 13. Ce week-end sera intégré dans leur cycle de travail correspondant,
- de calculer, en début de chaque année, le nombre de jours fériés dont chaque agent a bénéficié pour l'année précédente pour si besoin effectuer un ajustement sur la feuille de récupération des agents concernés.

FO quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation et aménagement du temps de travail des agents de terrain de l'unité Propreté :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			6	
M. Hervé HAMON			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Marion GILBERT			X	
Mme Estelle SAMSON			X	
M. Yannick DELAMAIRE			X	
M. Dominique MILLET			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA			1	
M. Christophe LE FLOCH			X	
Pour FO				
M. Jérôme JOURDAN				
TOTAL DES VOIX	5		6	

POINT 8 : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION EDUCATION ENFANCE : CHARTE MATERNELLE VILLE DE RENNES : EDUCATION NATIONALE (INFORMATION)

La Ville de Rennes a souhaité accompagner activement la mise en place des nouveaux programmes de l'école maternelle et répondre aux enjeux de scolarisation précoce. En partenariat avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales, un plan d'action en faveur de la maternelle a été initié en 2015.

Il s'agit d'associer l'ensemble des professionnels de l'école maternelle et de la petite enfance en privilégiant la concertation et l'expérimentation s'appuyant sur l'expertise des professionnels.

Le plan d'action Maternelle s'est fixé quatre objectifs principaux :

- L'accompagnement à la parentalité et des enjeux liés à la santé,
- L'accompagnement collectif de l'enfant dans ses transitions vécues,
- La favorisation de la scolarisation précoce avec, en 2018, 12 classes spécifiques en Réseau d'Education Prioritaire et Réseau d'Education Prioritaire renforcé pour l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- L'intégration du développement de l'enfant et de sa parole dans les politiques éducatives.

Depuis 2015, un GT maternelle se réunit tous les trimestres et des outils sont venus servir les objectifs annoncés, la charte maternelle a été construite dans ce cadre.

Un groupe de travail a été constitué en 2016 afin de construire cette charte, composé d'Agents Spécialisées des Écoles Maternelles, des Professeures des Écoles, de directrices, de coordonnateurs qualitatifs, de conseillers pédagogiques, de responsables éducation loisirs, d'une conseillère d'animation et de cadres de la Ville de Rennes et de l'Education Nationale.

Le groupe s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer une charte articulée en trois parties : les besoins de l'enfant en maternelle, la place des familles à l'école et une troisième partie consacrée aux interactions des métiers des professionnels de l'école maternelle et les questions fréquentes. Une frise présentant la journée type d'un enfant en maternelle complète la charte.

Les représentants du personnel ont pris acte de ces informations.

POINT 9 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAIE-CARRIÈRES : ASTREINTES (AVIS)

La Direction de l'Espace public et des Infrastructures assure la conduite d'opération de travaux de nuit, réalisés par des entreprises. Ces travaux de nuit peuvent nécessiter des décisions à prendre dans l'urgence, en vue de régler certains événements aléatoires.

Il est proposé de mettre en place une astreinte, organisée lors de la planification des travaux et selon les besoins liés à certaines phases.

Elle peut concerner des agents de la Direction de l'Espace Public et des Infrastructures, techniciens ou ingénieurs (chef de projet...), en fonction des nécessités ; la durée d'astreinte variant selon les besoins liés aux phases de travaux et peut se dérouler la nuit en semaine ou, de manière exceptionnelle, le week-end.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la mise en œuvre d'astreintes pour travaux de nuit à la direction des Espaces Publics et des Infrastructures :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

POINT 10 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION BUDGET ET SYSTEMES D'INFORMATION RESSOURCES : RAPPORT SUR L'ETAT DES COLLECTIVITES (AVIS)

Tous les 2 ans, chaque collectivité se doit de présenter son Rapport d'État des collectivités. Celui-ci comprend des données sociales notamment sur les emplois, les effectifs, le temps de travail, la rémunération, l'absentéisme.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le Rapport sur l'État des Collectivités** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

POINT 11 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION COMMUNICATION, PROJETS, DOCUMENTATION : RENNES 2030 : CONSULTATION INTERNE (INFORMATION)

L'avenir du cœur de ville est mis en débat avec les usagers et les habitants, notamment au regard de l'arrivée de la ligne B et de ses impacts sur les mobilités et les usages du centre-ville. L'enjeu de la démarche est d'avoir une esquisse des usages possibles des espaces et des temporalités pour le centre-ville, à moyen/long terme. La collectivité souhaite associer ses agents afin de leur donner du sens, les informer, recueillir leurs points de vue et idées, et enfin, tester les modalités de concertation.

Les représentants du personnel ont pris acte de ces informations.

POINT 12 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES : 2018 – EMPLOI – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDEPLOIEMENT DE POSTES (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les créations, suppressions, transformations et redéploiements de postes :

RENNES METROPOLE

I – Redéploiements

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

1 – Direction Communication

- Création d'un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve de la même direction

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4		
Mme Christine LESUR (CGT)		X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X		
M. Frédéric BUAN (CGT)		X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X		

Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	8	4	

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Création d'un emploi de technicien.ne par redéploiement d'un emploi d'attaché.e du service Assemblée et actes

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO		1	
M. Jérôme JOURDAN		X	
TOTAL DES VOIX	7	5	

Avis favorable

II – Transformations

POLE RESSOURCES

1 – Direction Moyens et Achats

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction de la Culture

- Transformation d'un emploi d'administrateur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

- Transformation d'un emploi d'attaché.e de conservation en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

Avis favorable à l'unanimité

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

1 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		

Avis favorable à l'unanimité

M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

VILLE DE RENNES-CCAS

I – Créations et redéploiement

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction Education Enfance

- Création d'un emploi d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e technique de la direction des Moyens et Achats

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT		4	
Mme Christine LESUR (CGT)		X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		X	
M. Frédéric BUAN (CGT)		X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)		X	
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	8	4	

Avis favorable

- Création de deux emplois d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

- Création de deux emplois d'animateur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			

Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

2 – Direction Petite Enfance

- Création de cinq emplois d'auxiliaire de puériculture

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

- Création de cinq emplois d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			

Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

II – Transformations

POLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE

1 – Direction de la Culture

-Ajustement de la quotité de travail de huit postes d'assistant.e d'enseignement artistique pour un volume global constant
(heures du poste 00013 et 66039 redistribuées)

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

Avis favorable à
l'unanimité

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	12			

2 – Direction Education Enfance

- Transformation d'un emploi d'attaché.e en un emploi d'administrateur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			4	
Mme Christine LESUR (CGT)			X	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			X	
M. Frédéric BUAN (CGT)			X	
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)			X	
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			

Pour l'UNSA	0			
Pour FO	1			
M. Jérôme JOURDAN	X			
TOTAL DES VOIX	8		4	

3 – Direction des Sports

- Transformation de trois emplois d'éducateur.trice territorial.e des activités physiques et sportives en trois emplois de conseiller.ière des activités physiques et sportives ou d'attaché.e (selon le recrutement)

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			
M. Yannick DELAMAIRE	X			
M. Dominique MILLET	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4			
Mme Christine LESUR (CGT)	X			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X			
M. Frédéric BUAN (CGT)	X			
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X			
Pour SUD	1			
M. Gérard GENDROT	X			
Pour l'UNSA	0			
Pour FO		1		
M. Jérôme JOURDAN		X		
TOTAL DES VOIX	11	1		

POLE INGENIERIE SERVICES URBAINS

1 – Direction des Jardins et de la Biodiversité

- Transformation d'un emploi d'ingénieur.e en un emploi d'ingénieur.e en chef

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	6			
M. Hervé HAMON	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Marion GILBERT	X			
Mme Estelle SAMSON	X			

M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

1 – Direction

- Transformation d'un emploi d'infirmier.ière en un emploi infirmier.ière cadre de santé

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	6		
M. Hervé HAMON	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Marion GILBERT	X		
Mme Estelle SAMSON	X		
M. Yannick DELAMAIRE	X		
M. Dominique MILLET	X		
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	4		
Mme Christine LESUR (CGT)	X		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	X		
M. Frédéric BUAN (CGT)	X		
M. Catherine GUERIN (UGICT-CGT)	X		
Pour SUD	1		
M. Gérard GENDROT	X		
Pour l'UNSA	0		
Pour FO	1		
M. Jérôme JOURDAN	X		
TOTAL DES VOIX	12		

Avis favorable à
l'unanimité

POINT 13 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – MISSION RELATIONS SOCIALES : SUITES À DONNER ET QUESTIONS DIVERSES

Les sujets suivants sont abordés par les organisations syndicales :

- Situation à la direction de l'Espace public et des Infrastructures, service Marchés Publics (CFDT)
- Bilan de la charte de fonctionnement au Musée de Bretagne (CFDT)
- Reprise des services contractuels (CFDT)
-

Clôture de séance à 12h25